



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Le 09 octobre 2025, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

13 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle - Mme Sabrina PETIT

Membres excusés : Mme Evelyne MONTEILLER- Mme RIOU Solen-

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Florence THIZY

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 11 septembre 2025

Délibération : indemnité de déneigement pour l'hiver 2024/2025

Délibération : adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » pour les communes situées sur la partie rhodanienne du territoire des monts du Lyonnais

Délibération : vote des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2026

Délibération : approbation d'un acompte à verser dans le cadre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'Ecole des 4 Horizons d'Aveize année scolaire 2024/2025

Délibération : avenants pour le marché sécurisation du centre bourg aménagement rue de la Croix Michel

Délibération : décision modificative n°1/2025 du budget principal communal

Délibération : lancement du projet de construction d'un restaurant -bar

Délibération : aide financière à la formation BAFA pour les jeunes aveizois

Présentation du rapport quinquennal sur les évolutions des attributions de compensation de la CCMDL du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024

Fixer les réunions du conseil municipal pour le 1^{er} trimestre 2026

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2025.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance :

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

Division incendie Services 69530 Brignais	Mise en place de 2 alarmes T4 radio à l'église	1 161.29€
Gescime SAS 190 rue Robert Castel 29200 Brest	Contrat de services Gescime pour le logiciel cimetière	399.89€ / an (durée 3 ans)
IML 69850 St Martin en haut	Bulletin municipal	4032€ TTC

Syder	Remplacement de l'ouvrage accidenté grande rue	Coût opération 2059,20€ ttc participation de la commune 1124€
Syder	Installation de support POHO et nœud Nema sur plusieurs secteurs de la commune	Coût opération 2112€ TTC participation de la commune 1152€

Délibération n°2025-10-01 : indemnité de déneigement pour l'hiver 2024/2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 17/12/2003 concernant le vote d'une indemnisation pour certains agriculteurs de la commune assurant le déneigement en campagne. Il rappelle que cette indemnisation concerne les agriculteurs qui déneigent les chemins desservant plusieurs hameaux, plusieurs habitations.

Il informe que le taux horaire qui avait été voté en 2024 était de 38€ et que pour l'hiver 2024/2025 une agricultrice a transmis en mairie un état des heures effectuées pour le déneigement (1h30). Il propose de l'indemniser au taux horaire de 38€ soit 57€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition faite par M le Maire, vote l'indemnité accordée aux agriculteurs pour le dédommagement suite au service rendu au taux horaire de 38€ pour l'hiver 2024/2025.

Délibération n°2025-10-02 : adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » pour les communes situées sur la partie rhodanienne du territoire des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Ce service permet aux communes de faire appel à un technicien « énergie et bâtiment ». L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation...)

Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat, en partenariat avec le SYDER lauréat de l'AMI SEQUOIA et de l'ALTE69 qui anime ce programme à l'échelle du Rhône.

La CCMDL et la Commune s'engage au travers de la convention jointe à cette délibération. Le technicien « énergie et bâtiment » assure les missions explicitées dans cette convention.

Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an en fonction du nombre d'habitants.

Pour la commune d'Aveize, le montant de la cotisation s'élève annuellement à 901. 60€. La commune s'engage pour une adhésion au service mutualisé « Energie & Bâtiment » sur une période de 3 ans.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service mutualisé « Energie & Bâtiment » et il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service mutualisé « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL, désigne pour « référents énergie » : M Jean Claude VOUTE et

M Jean Baptiste GIRAUD, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Délibération n°2025-10-03 : vote des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2026

M le Maire présente le bilan financier des locations des salles.

Le conseil municipal vote à la majorité les tarifs communaux pour les concessions au sol et case de columbarium aux cimetières communaux à compter du 1^{er} janvier 2026. Il vote à l'unanimité les tarifs pour les photocopies, les locations des salles et du matériel à compter du 1^{er} janvier 2026 et un tarif de 200€ pour le droit d'utilisation à l'année sur la saison sportive 2025/2026 pour les activités sportives dans la salle Jean Moulin.

Les tarifs seront publiés dans le bulletin municipal 2025 et peuvent être consultés en mairie.

Délibération n°2025-10-04 : approbation d'un acompte à verser dans le cadre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'Ecole des Horizons d'Aveize année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 21 octobre 2021 approuvant la convention relative aux modalités de participation de la Commune d'Aveize aux dépenses de fonctionnement de l'école privée des 4 horizons sous contrat d'association et l'autorisation à la signer. Dans l'article 7 « modalités de versement » de la convention, il est noté qu'un acompte pourra être versé à l'OGEC.

Il rappelle la délibération du 05/12/2024 approuvant le versement de la somme de 36 318.04€ au titre des forfaits communaux pour l'année scolaire 2023/2024.

Il explique que pour l'année scolaire 2024/2025, l'OGEC de l'école des 4 horizons d'Aveize ne dispose pas encore de tous les éléments comptables pour établir le bilan, ce qui ne permet pas d'étudier les comptes de l'OGEC pour cette séance du 09 octobre 2025.

Il informe que la commune peut verser un acompte à l'OGEC sur le montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'école privée des 4 horizons année scolaire 2024/2025.

Il propose au conseil municipal d'approuver le versement d'un acompte de 20 000€ à l'OGEC et dit que lors d'une prochaine séance, après étude des comptes de l'OGEC, le conseil municipal fixera le forfait communal et validera ainsi la participation financière de la commune pour l'année scolaire 2024/2025.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un acompte de 20 000€ à l'OGEC de l'école privée des 4 horizons d'Aveize sur le montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'école privée des 4 horizons année scolaire 2024/2025 et dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'article 65748.

Délibération n°2025-10-05 : avenants pour les marchés de travaux « travaux de sécurisation du centre bourg rue de la Croix Michel »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 22/05/2025 approuvant le classement des entreprises et du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'attribution des marchés aux entreprises et l'autorisant à signer, au nom de la commune d'Aveize, les marchés correspondants. Les marchés de travaux avaient été passés selon la procédure adaptée.

Au cours de l'avancement du chantier, des travaux d'ajustements, non substantiels, se sont avérés nécessaires impliquant l'approbation d'avenants :

Lot	Nom du titulaire	Montant du marché initial HT	Avenant n°1	Nouveau Montant du marché HT avec avenant
Lot 1 : VRD	EIFFAGE Route Centre Est SAS Ets Rhône -98 Bd de la Turdine - 69490 Vindry sur Turdine	254 168.87€	+ 2 280.00€	256 448.87€
Lot 2 : espaces verts/Mobilier	V.GUYOT LA CLE DES CHAMPS SAS - 1817, route de Chazelles- 69590 Saint Symphorien sur Coise	18 680.00€	-3 230.00€	15 450.00€
Total		272 848.87€		271 898.87€

Monsieur le Maire propose d'approver les avenants nécessaires au bon déroulement des marchés de travaux pour les travaux de sécurisation du centre bourg rue de la Croix Michel et invite le conseil municipal à délibérer et à l'autoriser à signer les avenants à intervenir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avenants à intervenir tels que détaillés ci-dessus avec les entreprises Eiffage Route Centre Est pour le lot 1 et V. Guyot la Clé des Champs SAS pour le lot 2 dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : « travaux de sécurisation du centre bourg rue de la Croix Michel ». Les avenants ont pour conséquence une augmentation du coût des travaux pour le lot 1 de 2 280€ HT et une diminution du coût des travaux pour le lot 2 de 3 230€ HT soit une diminution du coût global des travaux de 950€ HT. Il autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer les avenants ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution et dit que les crédits sont prévus au budget communal principal de l'exercice en cours.

Délibération n°2025-10-06 : décision modificative n°1/2025 du budget principal communal

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du marché de sécurisation du centre bourg rue de la croix Michel, une avance a été versée à l'entreprise Eiffage, titulaire du lot 1. Cette avance a été mandatée sur l'article 238 « avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ».

Il informe que pour la régularisation de ces avances, une écriture d'ordre budgétaire au chapitre 041 doit être réalisée dès l'atteinte du seuil de récupération : un mandat au 2315/041 et un titre au 238/041 du même montant.

Il convient donc de prévoir les crédits budgétaires en section d'investissement au chapitre 041 pour un montant de 11 500€.

Afin de procéder à cette rectification, M le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur la section d'investissement du budget communal principal.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision budgétaire modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article	Libellé	Montant
2315/041	Installations, matériel et outillages techniques	+11 500€
Total		+11 500€

Recettes

Article	Libellé	Montant
238/041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+11 500€
Total		+11 500€

Délibération n°2025-10-07 : lancement du projet de construction d'un restaurant bar

M Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un restaurant-bar en vue du maintien de ce commerce de proximité et dernier commerce de son type dans la commune.

Il rappelle les délibérations en date du 22/05/2025 et du 19/12/2024 adoptant l'opération à savoir la construction d'un restaurant- bar et sollicitant des subventions auprès de financeurs (Département du Rhône, La Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat).

Il rappelle que la commune avait fait appel aux services du CAUE Rhône Métropole pour ce projet. Une convention a été signée entre la Commune et le CAUE ayant pour objet une mission d'accompagnement de la commune sous la forme d'une mission de préprogrammation architecturale. Le CAUE a rédigé un cahier des charges avec un budget global estimé à 1 322 500€ HT auquel il faut ajouter l'achat de terrain et l'accès des réseaux.

Il fait part d'une rencontre avec les gérants du Restaurant Rivollier et les membres de la commission Bâtiments communaux, qui sont favorables pour s'engager dans ce projet.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur une décision de principe pour lancer ce projet de construction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer le projet de construction d'un restaurant bar sur la commune et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches pour la concrétisation de ce projet

M le Maire précise que le Conseiller aux Décideurs Locaux est venu en mairie pour faire le point sur la situation financière de la commune. La commune a obtenu un indice de pilotage comptable de 100%. Il a confirmé que la commune avait une situation financière saine, avec aucun emprunt et qu'elle pourra donc réaliser d'autres projets d'investissements. Dans le cadre de la construction du restaurant bar, un loyer sera versé par les gérants ainsi d'autres projets pourront être projetés par la prochaine équipe. M Jean Claude Voute explique qu'une proposition a été demandée à l'ATD pour une mission de maîtrise d'ouvrage pour rédiger les pièces administratives de consultation du maître d'œuvre.

Délibération n°2025-10-08 : aide financière à la formation BAFA pour les jeunes aveizois

Monsieur le Maire informe que le Centre Socioculturel l'Archipel organise des sessions de formation générale BAFA du 25 octobre au 1^{er} novembre 2025. Considérant que le coût de la

formation peut être un frein pour les jeunes qui souhaitent passer le BAFA, le centre Socioculturel l'Archipel suggère aux communes qui le souhaitent de soutenir financièrement ce dispositif ce qui pourrait ainsi inciter les jeunes du village à se former. Il précise qu'à ce jour deux jeunes d'Aveize se sont inscrits à cette session. Il propose de mettre en place un dispositif d'aide à la formation BAFA s'adressant aux jeunes aveizois et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place un dispositif d'aide à la formation BAFA pour la session 2025, dit que ce dispositif s'adressera aux jeunes domiciliés sur la Commune d'Aveize, précise que la participation financière sera de 100€ par jeune et sera versée directement au Centre Socioculturel l'Archipel et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre Socioculturel Archipel ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Présentation du rapport quinquennal sur les évolutions des attributions de compensation de la CCMDL du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024 : M le Maire présente ce rapport qui doit être élaboré tous les 5 ans et qui aborde les éléments suivants : objectif et modalités de calcul des attributions de compensation- la situation, les évolutions et l'impact des attributions de compensation- évolution du coût des transferts de compétences- montant des recettes de fiscalité professionnelles. Une commission au sein de la CCMDL, la CLECT est chargée du calcul de ces attributions de compensation entre la CCMDL et les communes et ce en fonction des compétences et de l'historique de la taxe professionnelle. En ce qui concerne la commune d'Aveize, le montant a évolué avec la suppression de la section administrative et la création du service commun. A partir de l'année 2022, les communes paieront un supplément. Le montant de l'AC à verser par la commune à la CCMDL est de 28 727€.

Fixer les réunions du conseil municipal pour le 1^{er} trimestre 2026 : 15 janvier – 12 février- 2 mars

Questions diverses : M le Maire remercie Estelle Geffard pour la décoration sur Octobre Rose au secrétariat de mairie. Il rappelle la réunion du conseil communautaire le mardi 21 octobre à la salle JM Rousset.

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention d'Estelle Geffard : pour le fleurissement un tour des massifs a été fait avec les agents, ils vont refaire un bout du parterre sur le chemin de l'allée vers le restaurant Rivollier- derrière l'église des massifs seront réalisés avec de la pelouse- deux arbres ont été plantés au Plan d'eau de la Grande Font- réflexion sur l'article pour le bulletin municipal avec Jean Claude Voute- lors d'une réunion de chantier « travaux rue de la Croix Michel », il a été décidé d'enlever les ganivelles car il n'y en a pas sur la place de l'église, une proposition des plants a été faite pour être en harmonie avec les massifs qu'il y a sur le village. La fresque sur le local téléphone ne se fera pas suite à l'avis défavorable d'Orange.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : il donne le bilan du comice. 2000 visiteurs sur le week-end. Très bon site à Pomeys pour les différentes animations. Déception sur le nombre de repas réservés. Bilan financier positif.

Gestion des déchets : un point a été fait sur les apports volontaires, des devis seront faits pour les colonnes semi enterrées (Colonnes aériennes : station épuration colonnes semi-enterrées : croix michel, rampeaux, cimetière et l'argentière). Coût de la colonne semi-enterrée : 4600€ avec une subvention de 1800€ de la CCMDL.

Il a participé à la réunion du CCAS et de la commission urbanisme.

Intervention de Jean Claude Voute : concernant le projet de construction du restaurant bar : la commission s'est réunie pour se prononcer sur ce dossier. Des devis ont été validés : pour le chauffage de la salle JM Rousset (sonde et télécommande à distance), pour l'installation d'une climatisation réversible au salon de coiffure.

Intervention de Sabrina Bouchut : a participé à la réunion du CCAS.

Intervention de Florence Thizy : a participé à une réunion de la SAFER concernant la transmission. Avec Jean Baptiste Giraud, élaboration d'un document sur les consignes d'utilisation de la salle Jean Moulin. Beaucoup de messages adressés à Orange pour le déploiement de la fibre sur Aveize avec des difficultés à avoir des réponses de la part d'Orange-rédaction du bulletin municipal ; les associations et les commissions doivent envoyer leurs articles en mairie avant le 24/10.

Intervention de Jean Yves Blanchard : il fait part des travaux de la rue de la croix michel : bétons désactivés, trottoirs en enrobés sont faits. Les délais sont tenus. Il s'est rendu chez les Ets Bernard par rapport à une bordure. La date de l'enrobé sera indiqué 8 jours avant les travaux. Un devis pour des travaux de marquage au sol dans le village a été validé.

M Yves Bonnard précise qu'il faut s'occuper des arbres du bois rizoud.

Intervention de Frédéric Rivoire : il a assisté à la réunion pour le projet du restaurant. Il fait part de la réunion du CCAS : collecte restos du cœur- restaurant ou colis pour les personnes de +75 ans, dissolution du ccas en réflexion.

Intervention de Stéphanie Malle : elle a assisté à la réunion du CCAS. Elle rappelle la cérémonie du 11 novembre, cette année ce sera à Duerne à 11h00 et pose de la gerbe à Aveize à 10h00. M le Maire explique que la mairie va préparer les convocations pour l'association des Anciens Combattants.

Intervention de Sabrina Petit : elle a participé à la réunion du CCAS.

Intervention de Roland Thollet : il a participé à la réunion du restaurant. Il fait part d'une demande concernant le budget accordé aux classes pour le vin d'honneur. M le Maire précise que la commande se fera avec un membre du conseil municipal et selon le budget des années précédentes.

Intervention d'Yves Bonnard : il a participé à la réunion de la commission urbanisme et pour le projet du restaurant. Il fait part des travaux concernant l'assainissement : tout est terminé, pose de clôture au poste de relevage.

Intervention de Laurent Lhomme : il a assisté à la réunion de la commission urbanisme et à celle de la CCMDL pour la révision du SCOT qui a été organisée sous forme de 5 ateliers. Il présente le travail qui a été fait lors de 2 de ces ateliers.

Séance levée à 23h30

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 24/11/2025

Le Maire,
Michel BONNIER

Affiché et Publié le
24/11/2025

Le secrétaire de séance,
Florence THIZY

Thizy

